

Amiante
environnementale

Et

Travaux de protection
vis-à-vis des chutes de
blocs



LA RÉGLEMENTATION ÉVOLUE

✓ **1996**

...

✓ **2012 : décret du 4 mai:**

✓ **2013: arrêtés du 8 avril et du 4 mars**

✓ **2015: arrêté du 20 avril – 29 juin**

✓ **2016: arrêté du 15 février**

-> **VLEP: 10 fibres / litre en 8 heures de travail**

-> **protection des travailleurs, protections communes,**

-> **procédures des travaux, gestions des déchets**

✓ **2024 : Norme RAT**

✓ **... arrêté d'application en cours de rédaction**

PREPARATION DES TRAVAUX

- 1. RAT**
 - 2. IDENTIFICATION DE LA SOUS-SECTION CONCERNEE**
 - 3. MODE OPERATOIRE (SS4) – PLAN DE RETRAIT (SS3)**
 - 4. ADAPTATION DES TRAVAUX**
-

1. RAT

NORME NFP 94001

« Obligation du donneur d'ordre à faire rechercher la présence d'amiante »

Rapport de réparation d'amiante AVANT TRAVAUX

Obligatoire sauf pour l'Aube (10), l'Essonne (91), l'Eure (27), l'Eure-et-Loir (28), les Hauts-de-Seine (92), la Marne (51), la Meuse (55), l'Oise (60), Paris (75), la Seine-et-Marne (77), la Seine-Maritime (76), la Seine-Saint-Denis (93), la Somme (80), le Val-de-Marne (94), le Val-d'Oise (95) et les Yvelines (78).

Dispense en cas d'urgence mais : mesures obligatoires (SS4 ou SS3)

1. RAT

A0: étude bibliographique – carte BRHGM insuffisante



Si mission pas concluante

A1: reconnaissances sur site – sondages – essais laboratoire



Si mission pas concluante

A2: reconnaissances fréquences d'observation plus resserrées sur site – sondages – essais laboratoire



Si mission pas concluante

SS3 ou SS4 ou modification du projet

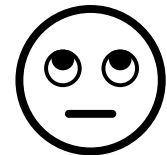
1. RAT

Conclusion:

✓ Pas de présence d'amiante environnemental.



✓ Suspicion de présence d'amiante environnemental.
→ Nécessité d'approfondir par des investigations complémentaires (repérage de type A1).



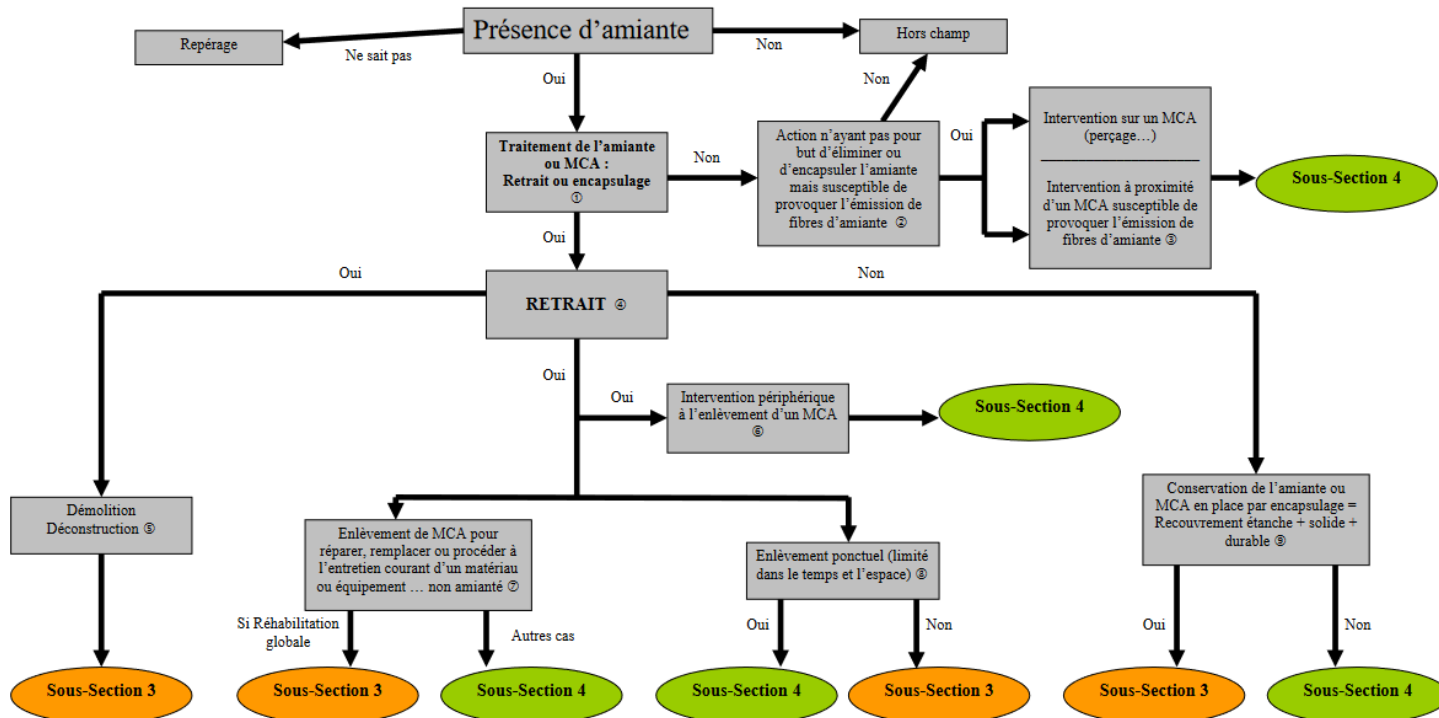
✓ Présence d'amiante environnemental avérée.



2. IDENTIFICATION DE LA SOUS-SECTION CONCERNEE

2. IDENTIFICATION DE LA SOUS-SECTION CONCERNEE

Distinction sous-section 3/sous-section 4 pour les opérations exposant à l'amiante sur des immeubles par nature ou par destination*



* Hors équipements de travail, installations industrielles et ouvrages d'art métalliques (canalisations métalliques, ponts roulants, voies ferrées...) qui peuvent avoir la qualité d'immeubles par destination, mais qui nécessitent pour leur mode d'entretien une stratégie de maintenance périodique et qui relèvent de ce fait de la fiche relative aux opérations de maintenance sur les équipements industriels.
La notion, issue du code civil, d'immeubles par nature vise les ouvrages indissociables du sol et du sous-sol (immeubles bâtis, enrobés routiers,...) tandis que celle d'immeubles par destination (article 524 du code civil) vise les éléments rendus solidaires ou incorporés à des immeubles par nature tels que des canalisations en amiante-ciment par exemple. Les opérations d'entretien ou de maintenance sur ces immeubles relèvent de ce logigramme.

3. MODE OPERATOIRE (SS4) – PLAN DE RETRAIT (SS3)

MODE OPERATOIRE

PROCESSUS: Matériau -> Technique opératoire -> MPC1

NOTICES DE POSTE

3. MODE OPERATOIRE (SS4) – PLAN DE RETRAIT (SS3)

MPC1 – à la source

1. Aspiration
2. Pulvérisation
3. Gel
4. Brumisation
5. ~~Sac à manches~~



3. MODE OPERATOIRE (SS4) – PLAN DE RETRAIT (SS3)



4. ADAPTATION DES TRAVAUX

- ✓ Pas de contrôle sur les délais: temps de vacation (2h30 max (fonction de l'effort et de la température) comprenant le temps de décontamination + 30min de repos)
- ✓ Neutralisation d'au moins 10ml pour l'UMD + 10ml pour la sortie des engins
- ✓ Formation des tous les acteurs: accès à la zone rouge
- ✓ Stockage des matériaux de purges sur place

4. ADAPTATION DES TRAVAUX

- ✓ Chantiers test + mesures d'empoussièrement en continu: par tâche, peuvent induire à une modification des modes opératoires
 - ✓ Survols héliportés sous fortes contraintes
 - ✓ Ancrages auto-forants
 - ✓ Secours problématique: pas d'accès dans la zone rouge
-

4. ADAPTATION DES TRAVAUX BESOIN D'EAU EN CONTINU



4. ADAPTATION DES TRAVAUX CONFINEMENT DES MATERIAUX ISSUS DE PURGES



4. ADAPTATION DES TRAVAUX NEUTRALISATION DE LA ROUTE POUR L'UMD



4. ADAPTATION DES TRAVAUX FORMATIONS + ÉQUIPEMENT



4. ADAPTATION DES TRAVAUX FAISABILITÉ DES PARADES

Temps de vacations *versus* accès

Temps de vacations *versus* scellement

Empoussièrement *versus* minages

Empoussièrement *versus* héliportages (EPBs...)

Gestion de déchets *versus* capacité de décharges agréées

Gestion de déchets *versus* coût du transport autorisé (>3000€ le m³)

4. ADAPTATION DES TRAVAUX FAISABILITÉ DES MPC2

Adaptation des mesures pour les opérations
en intérieur:

Lien avec la CARSAT – Inspection du travail

Protection des surfaces non décontaminables

Protection – location des engins

